

INFOS CSOFA.

Nov 24. (P.SEGHERS)

Réforme du financement des CFA : ce qu'il faut retenir des recommandations de l'IGAS

Le paysage de l'apprentissage s'apprête à connaître une transformation majeure avec les **25 recommandations** dévoilées par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS). Ces mesures visent à réinventer la régulation financière des **Centres de Formation d'Apprentis (CFA)** pour répondre aux défis actuels. Voici un décryptage des principaux enjeux et des étapes à venir.

Les enjeux majeurs de la réforme

1 - Créer une direction de projet dédiée dès 2024

Une structure spécifique sera mise en place pour piloter la réforme, garantissant une transition fluide et coordonnée dans le financement des CFA.

2 - Intégrer la qualité dans le financement

Les financements ne se limiteront plus aux aspects quantitatifs. Des critères qualitatifs viendront renforcer les décisions, tels que :

- **Les taux d'insertion dans l'emploi** des apprentis, un indicateur clé de performance.
- **La satisfaction des apprentis et des employeurs**, permettant de mieux évaluer l'impact réel des formations.

3 - Fiabiliser les données comptables

Les données remontées à **France compétences** seront consolidées pour garantir des analyses plus rigoureuses et éclairer les décisions stratégiques.

Les scénarios de financement proposés

L'IGAS propose trois modèles pour réformer les **Niveaux de Prise En Charge (NPEC)** des contrats d'apprentissage :

1 - NPEC moyen par branche professionnelle

Chaque branche disposerait d'un NPEC adapté, harmonisé en fonction des spécificités des métiers qu'elle représente.

2 - Financement socle avec un volet conventionnel modulable

Ce modèle combine un financement de base pour tous les CFA, complété par une enveloppe ajustable en fonction des besoins spécifiques des formations.

3 - Modèle ajusté avec plafonnement par formation

Une version similaire au modèle précédent, mais avec des plafonds définis pour éviter des dérives budgétaires.

Les prochaines étapes

Aujourd'hui, la ministre du Travail, **Astrid Panosyan-Bouvet**, réunit les partenaires sociaux pour discuter des **mesures envisagées** et des recommandations de l'IGAS. Ces échanges permettront de définir les contours d'une réforme qui pourrait profondément transformer le financement des CFA.

Cette démarche marque le début d'un processus qui promet de remodeler le système d'apprentissage en France, en privilégiant **qualité, efficacité et équité**.

Pourquoi cette réforme est-elle cruciale ?

En repensant les mécanismes de financement des CFA, l'objectif est de :

- Renforcer l'alignement entre les formations et les besoins du marché du travail.
- Améliorer l'expérience des apprentis et des employeurs.

- Garantir une gestion budgétaire plus transparente et durable.

Conclusion

Cette réforme du financement des CFA s'annonce comme une étape clé pour moderniser le système d'apprentissage en France. Avec des critères de qualité mieux intégrés et des modèles de financement plus adaptés, elle pourrait bien redessiner les contours de l'apprentissage pour répondre aux enjeux de demain.

Réforme du financement des CFA : la concertation est lancée (source AEFINFO)

Le ministère du Travail et de l'Emploi amorce une étape clé dans la réforme du financement de l'apprentissage. Plus d'un an après son annonce, la concertation débutera le 25 novembre 2024, sous l'égide de la ministre Astrid Panosyan-Bouvet. Objectif : établir un système de financement simplifié pour les Centres de Formation des Apprentis (CFA), tout en laissant aux branches professionnelles une marge de priorisation.

Un contexte complexe et des attentes claires

Initialement annoncée en novembre 2023 par Carole Grandjean, alors ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, cette réforme avait été retardée par des changements gouvernementaux et des échéances électorales. Depuis, plusieurs travaux préparatoires ont été réalisés, notamment par **France compétences** et **l'Igas** (Inspection générale des affaires sociales). Ces contributions ont permis d'établir les bases de la réforme.

Dans un cadre budgétaire tendu, marqué par la nécessité de réduire les dépenses publiques, le ministère explore des ajustements possibles, notamment dans les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC). Les recommandations récentes soulignent l'importance d'un financement plus équitable et ciblé.

Les grandes lignes de la réforme

Selon l'invitation adressée aux partenaires sociaux, le ministère ambitionne de :

1. **Maintenir un système de financement simplifié**, avec un seul niveau de prise en charge par certification.
2. **Prioriser les dépenses d'apprentissage** pour soutenir les formations les plus stratégiques pour le marché du travail.
3. **Confier davantage de responsabilités aux branches professionnelles**, en leur permettant d'ajuster les NPEC dans un cadre défini.

Astrid Panosyan-Bouvet précise : « Le financement actuel a permis un développement historique de l'apprentissage. Toutefois, pour répondre aux défis du marché du travail, il doit devenir plus simple, équitable et adapté. »

Mécontentement des opérateurs de l'apprentissage

Malgré cette avancée, les acteurs de terrain, tels que les CFA et les OFA (Organismes de Formation par Apprentissage), dénoncent leur exclusion de cette première concertation.

David Cluzeau, délégué général du Synofdes, regrette : « Les niveaux de prise en charge concernent aussi les CFA et les organismes de formation. Une concertation complète doit inclure tous les acteurs. »

Christopher Sullivan, président des Acteurs de la Compétence, souligne également : « Nous demandons depuis un an une concertation globale sur les NPEC. La simplification est un enjeu crucial, mais elle nécessite l'implication de tous les réseaux de l'alternance. »

Du côté de la Fnadir (Fédération nationale des directeurs de CFA), Jean-Philippe Audrain appelle à une ouverture plus large des discussions : « Nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement pour garantir la pérennité du dispositif apprentissage. »

Un processus encore à structurer

En réponse aux critiques, le ministère du Travail a annoncé que d'autres acteurs, y compris les Régions, seraient prochainement associés à la réflexion, soit à travers des échanges avec le cabinet, soit via des réunions avec la ministre. Cette réforme vise non seulement à assurer la soutenabilité du financement des CFA, mais aussi à renforcer leur rôle stratégique dans la formation professionnelle en France. Les prochaines étapes devront équilibrer les attentes des partenaires sociaux, des CFA et des acteurs régionaux pour construire un modèle de financement à la fois durable et inclusif.

Formation professionnelle et apprentissage : une année record à 55 milliards d'euros en 2023

L'année 2023 marque un tournant décisif dans le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec un investissement record de **55,3 milliards d'euros**. Ce montant reflète des priorités stratégiques fortes et des tendances en constante évolution pour répondre aux besoins des jeunes, des actifs et des entreprises. Voici un décryptage des chiffres et des enjeux clés.

Les principaux financeurs en 2023

Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage repose sur plusieurs acteurs :

- **Les entreprises** : avec **15,3 milliards d'euros**, elles restent les premiers contributeurs, investissant massivement dans le développement des compétences de leurs équipes.
- **Les OPCO (opérateurs de compétences)** : en mobilisant **12,2 milliards d'euros**, ces structures jouent un rôle crucial pour soutenir l'apprentissage et la formation continue.
- **L'État** : avec un investissement de **8,5 milliards d'euros**, il se positionne en troisième place, confirmant son engagement en faveur de l'employabilité et de l'éducation tout au long de la vie.

Les priorités de l'investissement

1 - Les jeunes : 15,5 milliards d'euros (+8,3 %)

L'apprentissage reste une priorité majeure, porté par une dynamique toujours forte. Les dispositifs visant à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail bénéficient d'une part importante des financements.

2 - Les actifs occupés : 21,8 milliards d'euros

Les dépenses directes des entreprises dominent cette catégorie, témoignant de leur volonté de s'adapter aux évolutions du marché et de renforcer les compétences de leurs salariés.

3 - Les ménages : une progression de 6,9 %

Le financement personnel de la formation continue à croître, illustrant l'intérêt croissant des individus pour investir dans leur propre développement professionnel, malgré une baisse notable de l'utilisation du CPF (-33 %).

Enjeux et tendances pour 2023

1 - Une progression globale des investissements

Malgré un ralentissement observé dans certaines branches de l'apprentissage, les dépenses globales liées à la formation continuent d'augmenter, soulignant l'importance accordée à ce levier stratégique.

2 - Des disparités selon les publics

Si les jeunes et les actifs occupés bénéficient d'une hausse des investissements, certains publics, comme les demandeurs d'emploi, voient leurs budgets diminuer de -1,2 %, posant la question de leur inclusion dans les dispositifs de formation.

3 - Un équilibre entre public et privé à renforcer

Avec des investissements croissants du côté des entreprises et des ménages, mais un recul pour certaines aides publiques, le défi reste de maintenir un équilibre pour répondre aux besoins variés de tous les apprenants.

Conclusion : 2023, une année à retenir

Avec un investissement record de 55,3 milliards d'euros, **2023 confirme l'importance stratégique de la formation professionnelle et de l'apprentissage** dans le développement des compétences et la compétitivité de la France. Cependant, les disparités dans les publics bénéficiaires et les baisses de financement pour certains dispositifs, comme le CPF, mettent en lumière la nécessité d'une réflexion sur une répartition plus équitable des ressources.

L'avenir de la formation passe par une collaboration renforcée entre les acteurs publics et privés pour garantir une accessibilité élargie et une montée en compétences généralisée.

Label pour réguler le privé, autonomie des universités... : la feuille de route de Patrick Hetzel (source L'ETUDIANT)

Dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, de nombreux chantiers sont en cours. Le 19 novembre, Patrick Hetzel, ministre de l'Enseignement supérieur depuis septembre, a présenté ses priorités pour la première fois. La régulation des formations privées, la réforme des bourses et le renforcement de l'autonomie des universités se placent dans la continuité des actions de sa prédécesseuse, Sylvie Retailleau.

Reprise de la création d'un label pour réguler les formations privées

Le premier grand chantier du ministre Hetzel consiste à reprendre la création d'un label pour réguler les formations de l'enseignement supérieur privé, une initiative entamée par Sylvie Retailleau. Le ministre a souligné que, face à l'explosion du nombre de formations, publiques comme privées, cette situation représente à la fois une opportunité et un risque pour les étudiants. Il a précisé : "Il faut faire le ménage pour garantir des formations de qualité aux étudiants, afin qu'ils puissent faire les bons choix." En effet, avec près de 55.000 formations et 8.000 établissements inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), l'enseignement supérieur manque de clarté pour les familles et les étudiants.

D'ici la rentrée 2026, un label de qualité sera donc mis en place, accompagné de contrôles renforcés pour vérifier la conformité des formations, notamment celles cherchant à contourner le système de Parcoursup. Certaines accréditations pourront même être retirées si nécessaire. Cette régulation sera réalisée en collaboration avec le ministère du Travail, de nombreuses formations privées étant dispensées en apprentissage. En outre, le gouvernement pourrait, si nécessaire, passer par des décrets ou des lois pour réguler l'offre de formations.

Le ministre a également annoncé que des informations complémentaires seront fournies sur Parcoursup, comme les taux d'insertion professionnelle des formations, afin d'aider les étudiants à mieux évaluer les opportunités. Cette transparence sera également appliquée aux salons étudiants, qui devront signer une charte déontologique garantissant la fiabilité des exposants et limitant les pratiques commerciales agressives.

Pierre SEGHERS

06 52 00 63 81

p.seghers@alternance-csofa.org

ps.csofa@gmail.com